



MAIRIE

2 Rue du Château
65700 LAFITOLE
Tél. 05 62 96 41 47



mairie.lafitole@wanadoo.fr

Site internet : www.lafitole.fr

Compte rendu du conseil municipal du Lundi 21 Septembre 2026.

Présent.e.s : Mr Loïc GUESDON, Mr Jean-Noël ROUSSEAU, Mme Marielle SEMMEZIES, Mme Morgane SAVOYE, Mr Cyrill DULOUT, Mme Nadine BERTINI, Mme Jade SQUELBUT, Mme Léa CLAYETTE, Mr Arnaud BONNAVENTURE

Absents excusés : Mr Thierry CULIÉ, Mr Jean-Luc Posterle,

Secrétaire de séance : Morgane Savoye

Procurations :

Début de séance : 19H30

1. Délibération amendes de police

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour la signalisation horizontale et verticale de la commune, en changeant quelques panneaux et en refaisant le marquage au sol.

Il présente un devis pour un montant total H.T. de 3 310 €. Il informe l'assemblée qu'il est possible de faire une demande de subvention au titre des amendes de police 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☑ Accepte le devis pour un montant total HT de 3 310 €

☑ Mandate le Maire pour effectuer la demande de subvention au titre des amendes de police 2026

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
9	0	0

2. Délibération convention pour stockage des ruches

Mr le Maire demande au conseil municipal de pouvoir signer une autorisation d'occupation temporaire (AOT) avec Mr Marc Lanartic apiculteur domicilié à Nouilhan.

La mairie de Lafitole met à disposition une parcelle de 17 ares (parcelle forestière 23A) au profit de Mr Lanartic pour permettre l'exercice d'activités compatibles avec la gestion durable des

forêts et terrains dont l'ONF assure la gestion dans le cadre de sa politique de valorisation du domaine forestier.

Cette autorisation est valable pour une durée de 9 ans à partir du 05/06/2026. Et pour un nombre de 200 ruches.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
9	0	0

3. Délibération sur la gestion des fossés.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de gestion et d'entretien des canaux d'irrigation bordant les routes départementales sur le périmètre de l'ASA d'irrigation de la Pardevant sur le territoire de la commune de Gensac et de Lafitole. Cette convention est aussi signée par le département, la commune de Gensac et l'ASA d'irrigation de la Pardevant. L'objectif est d'avoir un entretien des fossés plus fréquent car aujourd'hui le département ne s'engage à les entretenir qu'une fois tous les 10 ans.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
9	0	0

4. Vente du vidéoprojecteur à la commune d'Ansost

La commune de Lafitole possède un vidéoprojecteur dont elle n'a plus l'utilité. Mr le maire propose de le vendre pour un montant de 200 € HT à la commune d'Ansost. Mr Le maire rappelle que cet équipement a été acheté en 2022 pour un montant de 408.33 HT.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
9	0	0

5. Décision modificative N°1

Un écart de comptabilité de 10 centimes entre le logiciel de la commune et celui du trésor public a été constaté par la trésorière. Cette modification fait l'objet d'une régularisation.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
9	0	0

6. Questions diverses

Fin de séance : 20h25